

TE38

BUREAU du 8 Janvier 2024

DÉCISION N° 2024-005

Objet : Programme ACTEE CHENE

Assistaient à la séance : Monsieur le Président, Bertrand LACHAT et Madame et Messieurs Jean-Marc LANFREY, Georges MAGNIN-FIAULT, Frédérique FERRARIS et Bernard JARLAUD, Vice-présidents thématiques, et Madame et Messieurs, Marilyn ARNDT, Raymond CARCEL, Patrick COLLIN, Denis DELAGE, François GUILLIER, Patrice ISERABLE, Bernard JULLIEN, Patrick KAITANDJIAN, Jean-Michel LEFRANCOIS, Alain MEUNIER, Jean-Marc MICHEL, Emmanuel MONTAGNON, Daniel PAILLOT, Pascal PERRIN, Gilbert POMMET, Jacques RABIET, Patrick ROSSI, Michel SALVI, Christian TOGNARELLI, Michel TOSCAN, Daniel TRICOIRE et Pierre VERRI, membres du Bureau.

Vu la délibération n° 2020-096, donnant délégation au Bureau pour demander l'attribution de subventions ;

Il est rappelé aux membres du Bureau que TE38 avait répondu en 2019 au programme ACTEE Pilote, proposé par la FNCCR puis au programme ACTEE SEQUOIA en 2021 dans le cadre d'un groupement avec l'AGEDEN et les PNR de Chartreuse et du Vercors.

Ce programme a permis de financer une partie des salaires d'économies de flux (2 à TE38 et 2 à l'AGEDEN), l'acquisition d'équipements de mesure (caméras thermiques, enregistreurs de températures, logiciels de suivi des consommations, ...), mais surtout d'amener un financement aux études énergétiques réalisées sous maîtrise d'ouvrage communale. Ce dispositif a permis de financer, à hauteur de 50%, 93 audits énergétiques pour une aide apportée aux territoires de 240 k€.

Tableau récapitulatif pour le groupement	Dépenses prévisionnelles	Budget engagé	Consommation des crédits	Sommes perçues	Aide restante à percevoir	total Aide	Taux de sub
Lot 1 : Etudes techniques	483 400 €	480 866,17 €	99,48%	57 297,50 €	184 402,50 €	241 700,00 €	50,26%
Lot 2 : Ressources humaines	360 000 €	361 653,90 €	100,46%	119 721,99 €	60 278,01 €	180 000,00 €	49,77%
Lot 3 : Outils de suivi de consommation énergétique	84 000 €	80 132,29 €	95,40%	29 623,46 €	12 376,54 €	42 000,00 €	52,41%
Total d'aide	927 400 €	922 652,36 €	99,49%	206 642,95 €	257 057,05 €	463 700,00 €	50,26%

Sur les 2 années du programme, ce sont 922 k€ de dépenses publiques qui ont été financées à hauteur de 50%.

Le Programme ACTEE SEQUOIA est arrivé à son terme en septembre 2023. Une nouvelle édition du programme baptisée ACTEE CHENE est proposée par la FNCCR pour la période 2024 - 2026. Les dépenses éligibles restent les mêmes :

Lot de financement	Taux sub de base	Bonus	Plafond
Lot 1 RH	40%	+ 25 % si pérennisation poste (CDI ou FP) + 25% si spécificité Bati scolaire +15% Communes rurales	80%
Lot 2 outils de mesure et suivi de conso	50%		50%
Lot 3 : Etudes énergétiques	50%	SDIE +10% Décarbonation + 30%	80%

		Communes rurales +15% Bati Scolaire +5 %	
Lot 4 : Etudes de MOE	20% si obj -40% de conso 40% si obj -60% de conso	Communes rurales +15% Bati scolaire + 5%	
Lot 5 : Etudes AMO et autres P.I	50%	+15% communes rurales	65%

Les 2 PNR ont souhaité rester dans le dispositif en tant que partenaires mais n'ont pas souhaité intégrer le groupement pour la candidature.

TE38 et l'AGEDEN ont construit une candidature en s'appuyant sur les demandes d'accompagnement qui ont été reçues en 2023 alors que les fonds SEQUOIA étaient déjà attribués.

Pour les années 2024-25 et 2026, les montants de dépenses réalisées par les collectivités iséroises identifiées s'établissent comme suit :

	NOMBRE	MONTANT PREVISIONNEL	SUBVENTIONS PREVISIONNELLES	POURCENTAGE MOYEN SUBVENTIONS PAR LOT
LOT 1 RH	4	513 900,65 €	269 726,09 €	52,49%
LOT 2 : EQUIP.	4	92 240,00 €	46 120,00 €	50,00%
LOT 3 : ETUDES	99	886 000,00 €	599 150,00 €	67,62%
LOT 4 : MOE	25	3 128 619,60 €	1 163 800,77 €	37,20%
LOT 5 : AMO + P.I	48	315 500,00 €	186 475,00 €	59,10%
TOTAUX FINAUX		4 936 260,25 €	2 265 271,86 €	45,89%

Les modalités d'intervention et les partenaires définitifs restent à préciser. La mise en place d'un tel dispositif aura nécessairement des implications budgétaires et nécessitera la validation des élus de TE38, réunis en Bureau ou en Conseil syndical.

Calendrier à venir :

- Du 2/12/2023 au 18/01/2024 instruction du dossier de candidature par la FNCCR
- 08/02/2024 Jury d'attribution
- 23/02 Notification aux candidats

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

DÉCIDENT

- D'acter le principe d'une candidature de TE38 (en tant que porteur ou partenaire) à l'Appel à Manifestation d'Intérêt ACTEE CHENE porté par la FNCCR;
- D'autoriser les services de TE38 à établir les contacts avec les partenaires pressentis pour l'élaboration de ce programme en tête desquels on retrouvera le Département et l'AGEDEN ;
- D'autoriser le Président à signer tout document y afférent.



Fait et délibéré en séance

Le Président

M. Bertrand LACHAT

Monsieur le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de 2 mois à compter de sa publication, devant le Tribunal administratif de Grenoble sis 2 place de Verdun à GRENOBLE (38000)